



Ethique et déontologie

Quelques définitions

Éthique - Systèmes de valeurs personnelles et organisationnelles
- Art de diriger la conduite individuelle et collective.
- Incite à l'exemplarité et laisse chacun face à sa conscience dans ses agissements.

Morale Ensemble des règles régnant dans une société donnée. Chaque peuple a sa morale déterminée par les conditions dans lesquelles il vit. On ne peut donc pas lui en inculquer une autre, sans le désorganiser.

A la différence de l'éthique, la morale est assortie d'interdiction ou de négation d'actions.

Déontologie Ensemble de règles régissant les comportements professionnels des membres d'une corporation donnée.

La déontologie est contraignante dans la mesure où celui qui n'en respecte pas les règles s'expose à des sanctions.

Comme la morale, elle est assortie d'interdiction et de négation d'actions.

Droit : Devoirs et obligations imposés par l'État (lois)

Morale : Devoirs et obligations provenant d'un système de croyances (religion, idéologie)

Charte d'éthique

Document énonçant les principes et les valeurs d'une organisation.

Elle oriente les décideurs dans leur prise de décision et permet aux salariés de disposer d'un référentiel de comportement.

Elle est constituée de principes et de valeurs qu'une organisation se donne dans son fonctionnement.

Code de déontologie

Issu d'un consensus des membres d'une corporation et prend la forme d'un règlement.

Son élaboration requiert l'avis de l'ensemble des membres de ladite corporation.

Buts et importances de l'éthique

- Responsabilité de rendre compte ;
- Devoir de transparence ;
- Garantir l'esprit d'équipe ;
- Outil moderne de management ;
- Respect des normes de bonne gouvernance;
- Exigence de la démarche qualité ;
- Prévenir les risques éthiques;
- Garantir l'ordre et la discipline au sein de l'organisation ;
- Pouvoir traiter d'égal à égal avec d'autres Institutions qui ont une éthique formalisée.

Formalisation de l'éthique

Pour l'élaboration et la mise en document de la charte d'éthique, 4 acteurs interviennent :

- Direction générale ;
- Praticien en éthique ;
- Comité de rédaction de la charte ;
- Personnel.

Formalisation de l'éthique

- **Direction générale**: Décideur de la formalisation de l'éthique et fait appel à un praticien en éthique des organisations pour accompagner le mouvement.
- **Praticien en éthique** : Expert-Conseil et principal conseiller en éthique.
- **Comité de rédaction de la charte** : Constitué du praticien en éthique et de représentants de l'ensemble du personnel. Son rôle est de superviser la rédaction de la charte et de veiller au bon déroulement de la mission du praticien.
 - Il fournit les informations et la documentation nécessaires au praticien;
 - S'assure que les valeurs et les principes promus dans la charte sont conformes à la vision éthique de l'organisation;
 - Valide la version provisoire de la charte ;
 - Aide à mettre en place le cadre d'exploitation de la charte.
- **Personnel**: Le rôle est de se prononcer sur les risques éthiques que court l'organisation et de proposer les principes et les valeurs à promouvoir.

Principes fondamentaux de la charte D'éthique et de déontologie universitaire

Intégrité et Honnêteté

La quête de la probité et de l'honnêteté signifie le refus de la corruption sous toutes ses formes. Cette quête doit commencer par soi-même avant d'être étendue aux autres. Le développement de l'éthique et de la déontologie doit ainsi refléter des pratiques exemplaires.

Liberté académique

Les activités universitaires d'enseignement et de recherche ne peuvent se concevoir sans la liberté académique qui en est le fondement. Cette dernière garantit, dans le respect d'autrui et en toute conscience professionnelle, l'expression d'opinions critiques sans risque de censure ni contrainte.

Responsabilité et Compétence

Les 2 notions sont complémentaires qui se développent grâce à une gestion démocratique et éthique de l'institution universitaire.

Cette dernière garantit un bon équilibre entre le besoin d'une administration efficace et celui d'encourager la participation des membres de la communauté universitaire en associant l'ensemble des acteurs de l'université au processus de prise de décision.

Cependant, les questions scientifiques restent du ressort exclusif des enseignants chercheurs.

Principes fondamentaux de la charte D'éthique et de déontologie universitaire

Respect mutuel

Tous les membres de la communauté universitaire doivent;

- S'interdire toute forme de violence symbolique, physique ou verbale.
- Traités avec respect et équité et s'engager à se comporter de la même façon, quel que soit le niveau hiérarchique des partenaires.

Exigence de vérité scientifique, Oblige à la;

Compétence,

Observation critique des faits,

Expérimentation,

Confrontation des points de vue,

Pertinence des sources

Rigueur intellectuelle.

Équité

Objectivité et impartialité sont les exigences essentielles lors des évaluations, des promotions, des recrutements et des nominations.

ETUDIANT DROITS ET DEVOIRS

L'étudiant doit disposer de toutes les conditions possibles pour évoluer harmonieusement au sein de l'université.

Il a de ce fait des droits qui ne prennent leur sens que s'ils sont accompagnés d'une responsabilité qui se traduit par des devoirs.

Droits de l'étudiant

Enseignement et formation à la recherche de qualité (/encadrement de qualité qui utilise des méthodes pédagogiques modernes et adaptées).

Programme du cours doit lui être remis dès le début de l'année. Les supports de cours (Syllabus, références d'ouvrages et photocopiés ...) doivent être mis à sa disposition et portés à sa connaissance.

Respect à la dignité de la part des membres de la communauté universitaire.
Ne doit subir aucune discrimination liée au genre ou à toute autre particularité.
Liberté d'expression et d'opinion dans le respect des règles régissant les institutions universitaires.

Evaluation juste, équitable et impartiale. La remise des notes, accompagnée du corrigé et du barème de l'épreuve et, au besoin, la consultation de copie, doivent se faire dans des délais raisonnables n'excédant pas ceux fixés par les comités pédagogiques et les textes règlementaires.

Droits de l'étudiant

Présenter un recours s'il s'estime lésé dans la correction d'une épreuve.

Sécurité, à l'hygiène et à la prévention sanitaire nécessaires aussi bien dans l'université que dans les résidences universitaires.

Informations concernant les structures de l'université, notamment son règlement intérieur.

Accès à la bibliothèque, aux laboratoires pédagogiques, au centre de ressources informatiques et à tous les moyens matériels nécessaires à une formation de qualité.

Election de ses représentants aux comités pédagogiques sans entrave ni pression.

Peut créer, conformément à la législation en vigueur, des associations estudiantines à caractère scientifique, artistique, culturel et sportif. Ces associations ne doivent pas s'immiscer dans la gestion administrative et pédagogique de l'université en dehors du cadre fixé par la réglementation en vigueur.

Devoirs de l'étudiant

Respecter la réglementation en vigueur, la dignité et l'intégrité des membres de la communauté universitaire.

Respecter les résultats des jurys de délibérations.

Obligation de fournir des informations exactes et précises lors de son inscription, et de s'acquitter de ses obligations administratives et pédagogiques envers l'établissement et ses structures.

Faire preuve de civisme et de bonnes manières dans l'ensemble de ses comportements.

Ne jamais frauder ou recourir au plagiat.

Préserver les locaux et le matériel mis à sa disposition et respecter les règles de sécurité et d'hygiène dans toutes les structures de l'université.

Ne doit en aucun cas fermer les portes des structures administratives et pédagogiques de l'université. Ni entraver leur fonctionnement (bouclier humain).

L'étudiant est dûment informé des fautes qui lui sont reprochées. Les sanctions qu'il encourt sont prévues par la réglementation en vigueur et le règlement intérieur de l'université. Elles sont du ressort du conseil de discipline et peuvent aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'université.

*Les membres de la communauté
universitaire,
soucieux de promouvoir les règles
éthiques et déontologique,
s'engagent au respect de l'esprit et de
lettre de cette charte.*